Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260317-CM_21_03_26-DE

LANRIVOARÉ, le 17 mars 2026

«Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux"

N/Réf. : 2026/PA/CT
Téléphone : 02.98.84.85.30
Courriel : sg@lanrivoare.fr

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil Municipal qui se tiendra le :

Samedi 21 mars 2026
à 09h00,
à la salle André Malraux
à la Maison de la Culture et des Loisirs, 6 rue de la Maire 29290 LANRIVOARÉ

A l'ordre du jour :

- Installation du Conseil Municipal : *sous la présidence du doyen de l'assemblée, Monsieur Jean-Luc KERGLONOU*
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 mars 2026
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
- Election des Adjoints et du Conseiller délégué
- Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local, des articles L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D.2123-28 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Délégation par le Conseil Municipal au Maire des objets visés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers

Pour information, le secrétaire de séance sera Maxime TALARMAIN.

Dans l'attente, veuillez croire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Pascale ANDRÉ,

MAIRIE DE LANRIVOARE 29290

Pièces jointes à la présente convocation :

- Procès-verbal du Conseil Municipal du 03 mars 2026
- Charte de l'élu local et des articles L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D.2123-28 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales